

LA BUVETTE DU PALAIS PRESENTATION DE L'OFFRE DE REPRISE

Benjamin GOURVEZ
Elève avocat
ben.gourvez@free.fr
@BenjaminG__

3, rue de Logelbach
75017 Paris
Tél. : 01.44.15.75.00
Fax. : 01.44.15.75.01

Benjamin PITCHO
Avocat à la Cour
benjamin@pitcho.fr
@BenjaminPitcho

OFFRE DE REPRISE DE LA BUVETTE DU PALAIS

-

ENTRE RENOUVEAU CULINAIRE et OUVERTURE CULTURELLE

La Buvette du Palais, de son nom officiel « Buffet du Palais », a été gérée par divers exploitants au gré des concessions accordées. Jusqu'à récemment, elle constituait un lieu de rapprochement et de rassemblement de l'ensemble des professions judiciaires, spécialement avocats et magistrats. D'abord entre les mains de particuliers passionnés incarnant toute l'âme de ce lieu, sa gestion a par la suite été accordée à deux sociétés de restauration modifiant sensiblement son fonctionnement et sa fréquentation. A la gestion humaine a succédé une direction dépourvue d'ambition, qui a fait de la Buvette un lieu désincarné, niant l'évolution de la pratique judiciaire et de ses acteurs. La Buvette du Palais a ainsi vu progressivement fuir sa clientèle naturelle, perdant son âme originelle.

Nous croyons pourtant fermement en la possibilité de faire revivre ce lieu. Nous souhaitons ardemment qu'il redevienne cet endroit d'échanges cordiaux et fraternels de toutes nos professions. Son emplacement au centre de la Cité comme au cœur du Palais lui confère un prestige historique qu'il nous incombe d'honorer et de faire perdurer. Légataires de toutes les gloires ayant animé la Buvette, avec nos Confrères, nous présentons la présente proposition pour prolonger la tradition de ce lieu et l'inscrire dans la modernité du prochain déménagement des services liés au Tribunal de grande instance.

Notre offre de reprise de la Buvette a été élaborée après avoir attentivement observé son fonctionnement récent, écouté nos Confrères dans leurs remarques et interviewé des salariées du précédent concessionnaire. Tous nous ont éclairé quant aux possibilités de développement du lieu, dans le vœu du respect de la tradition de la Buvette autant que son prolongement.

L'ambition de ce projet consiste ainsi à renforcer la vocation première du lieu en lui offrant une cuisine rénovée (I), rapide mais de qualité, simple mais recherchée, en même temps que développer des activités culturelles renforçant l'attachement de la clientèle par des événements ponctuels ou récurrents (II).

I. LE RENOUVEAU CULINAIRE

La Buvette est un lieu dans lequel, sans doute plus que tout autre du fait de la particularité de sa fréquentation, doivent être mises en œuvre une restauration authentique et de qualité, autant qu'une atmosphère conviviale hors des heures de repas.

- **La restauration**

La Buvette s'adresse à une clientèle habituée aux lieux de qualité, qui n'a pas hésité à exercer sa liberté d'opter pour un autre lieu de restauration faute d'un niveau de

restauration acceptable. Cette clientèle ne s'orientera cependant pas vers la Buvette afin de bénéficier de prestations haut de gamme et gastronomiques. Nous croyons que l'offre de restauration doit obéir à de grandes lignes directrices et pragmatiques : qualité et rapidité, authenticité et saisonnalité, convivialité et partage. En tout état de cause, elle ne peut nullement être réduite à un *ersatz* de brasserie sous prétexte d'une clientèle qui lui serait naturellement acquise.

Qualité - rapidité

L'enceinte qui abrite la Buvette est empreinte de tradition française qui a marqué l'Histoire de notre pays. Ce lieu doit ainsi refléter le savoir-faire français, traditionnel et de qualité. La Buvette doit donc intégrer une carte de brasserie comprenant des classiques de la « *bistronomie* » française, associant simplicité et recherche permanente de qualité dans le respect des produits. Ses clients, souvent pressés, doivent pouvoir bénéficier d'une restauration rapide, entre deux audiences ou rendez-vous, sans avoir à s'interroger sur la durée de préparation ni sur ce qui sera proposé. C'est pourquoi la Buvette réhabilitera les standards de la brasserie traditionnelle, à l'aide de produits de qualité et de saveurs variées.

Afin de s'adapter davantage aux exigences et besoins de sa clientèle, la Buvette proposera également une offre à emporter et aménagera une livraison directe au sein du Palais quand le planning des audiences empêchera tout déplacement.

Authenticité – saisonnalité

La clientèle doit également pouvoir compter sur une carte à l'offre régulièrement renouvelée dans une recherche constante d'authenticité et de créativité. La tradition culinaire française, reflet de la richesse du terroir, permet et impose un renouvellement de l'offre culinaire en fonction des saisons. La carte évoluera selon l'offre des marchés et la saisonnalité des produits, gage de respect des clients. Au regard de la concurrence existante, la clientèle doit pouvoir profiter d'une évolution dans la semaine, avec quelques plats du jour, mais aussi dans l'année, avec un renouvellement de la carte au moins quatre fois par an et des adaptations ponctuelles en fonction des différentes fêtes annuelles. Proposer une carte évolutive est un gage de respect du public, composé de professionnels qui reviennent fréquemment.

Convivialité et partage

La Buvette renouera avec l'atmosphère de sa grande époque où magistrats et avocats fréquentaient le lieu dans un vrai esprit de convivialité et de partage. Elle possède un rôle particulier, qui favorise le rapprochement des professions du Palais. La configuration des lieux doit donc être repensée afin d'offrir un environnement agréable dans lequel tous aiment à revenir. Décloisonner la salle, aménager la terrasse, créer une identité sonore et visuelle adaptée sont autant d'évolutions nécessaires pour offrir des zones de discrétion nécessaires en même temps que des espaces de rencontres.

- **Hors repas (« la limonade »)**

Le Palais constitue le carrefour de toutes les professions judiciaires qui y organisent de très nombreux événements. Au sein même du Barreau, les associations culturelles, culturelles, sociales, sportives... sont si nombreuses que la Buvette pourrait efficacement proposer des offres de soirées/apéritifs à destination de cette clientèle à (re)conquérir. Parmi beaucoup d'autres, trois types d'événements peuvent participer à l'animation de la Buvette :

La Conférence des avocats du Barreau de Paris (et la Conférence des avocats aux conseils) et autres événements autour de l'éloquence

Qu'il s'agisse du concours de la Conférence, de la Conférence Berryer ou des séances de la Conférence des avocats aux conseils, de très nombreuses personnes se réunissent régulièrement au sein du Palais pour perpétuer la grande tradition de l'éloquence. Ces événements constituent autant d'occasions de se réunir et de partager des moments de convivialité. Une offre réduite permettrait d'attirer ces personnes et prolonger la discussion autour des candidats, du jury, des épreuves, de tout ce qui fait la vie du Barreau. Ouvrir la Buvette au public comme aux candidats, c'est assurer une sorte de rite de passage pour nos jeunes Confrères qui s'engagent dans un concours difficile destiné à les préparer aux affres des épreuves encore plus ardues de leur vie professionnelle.

Les soirées de la presse judiciaire

C'est un euphémisme de dire que les avocats aiment la presse comme de rappeler que la presse judiciaire vit avec les avocats et les magistrats. En raison d'exigences tarifaires disproportionnées, la Buvette a perdu la possibilité d'organiser en ses locaux les événements de la presse judiciaire. Ceux-ci sont pourtant un moment important d'échanges entre avocats, magistrats, gendarmes et policiers et évidemment journalistes dans un esprit fraternel. Dans un contexte d'éloignement croissant entre les professionnels de la Justice, la Buvette ne peut pas manquer cette opportunité de réhabiliter sa tradition de rapprochement de toutes nos professions.

Les prestations de serment

Les prestations de serment constituent un marqueur évident pour ceux qui deviennent nos Confrères. C'est un moment lors duquel le jeune avocat, rempli d'espoir et de fierté, veut faire découvrir sa nouvelle vie à sa famille et recevoir la confirmation dans ses yeux de sa vocation. La robe, les salles d'audience, mais aussi la Buvette caractérisent notre exercice professionnel. Il est évident et nécessaire que, durant ces journées, la Buvette reçoit en son sein les nouveaux membres de notre profession pour représenter une forme d'adoubement officieux et convivial dans la vie du Palais. Offrir également une possibilité d'y poursuivre les festivités en soirée représente un prolongement efficace et participera aussi à la réappropriation de sa tradition de partage par la Buvette.

II. L'OUVERTURE CULTURELLE

La Palais est au cœur de la Cité, au cœur de la ville, au cœur de notre pays, tant dans son Histoire que dans son patrimoine culturel et architectural. La Buvette est en son centre, comme un pivot autour de l'agitation du monde. Sa fréquentation lui permet d'être un lieu d'échanges informels. Sa mission doit lui permettre de devenir également un lieu d'échanges formels et structurés. La culture est importante pour toutes les professions judiciaires et constitue un lien qui les réunit par delà leur opposition nécessaire.

- **Les débats publics**

La liberté de parole des avocats doit trouver une résonnance dans des soirées-débats autour de thèmes d'actualité et de société. Les sujets ne manqueront pas, permettant aux professions judiciaires d'inviter dans des rencontres en comité réduit des philosophes, des écrivains, des sociologues, des économistes, des artistes, etc. afin de discuter de thèmes spécifiques et apporter leur réflexion dans un cadre dépassionné.

Qu'il s'agisse de culture ou de politique, de la vie du Palais (campagnes pour l'élection du Bâtonnier, rentrées solennelles, etc.) comme de thèmes généraux, les opportunités seront toujours flatteuses pour des personnalités extérieures de venir dans un tel lieu rencontrer le Barreau, la Magistrature, la presse et les greffiers.

- **Les expositions temporaires**

Il est d'usage de permettre à des artistes d'exposer leurs œuvres sur les murs de lieux fréquentés afin de les faire connaître et de les offrir également à la vente. La Buvette est une enceinte dotée d'une superbe architecture et dont les murs appellent à se parer d'œuvres diverses. La clientèle naturelle de la Buvette est constituée d'esthètes et de personnes au capital culturel très élevé. Il est naturel de porter à sa connaissance le travail d'artistes de divers horizons et de lui permettre, le cas échéant, d'acquérir leurs œuvres. L'exposition par un artiste pourra s'accompagner de soirées de vernissages et de décrochages, ouvrant ainsi ponctuellement la Buvette à une clientèle qui ne lui est pas naturellement acquise. Sa fonction de carrefour de rencontres n'en sera que confirmée par la réputation dont elle pourra bénéficier en dehors de la seule enceinte du Palais.

- **Les concerts et autres spectacles artistiques**

Le Palais bruisse autant des clameurs des audiences que du talent des nombreux artistes dissimulés sous leurs robes. Les associations littéraires, de théâtre, de musique regroupent beaucoup de professionnels et la Buvette servira de lieu à des spectacles, des concerts, des récitations et toute autre manifestation permettant d'animer la vie du Palais.

La mémoire du Palais garde ancrée en elle l'organisation passée de ce type d'évènements qui ont permis à l'époque de fédérer un public varié et hétéroclite autour

de la Buvette, l'ouvrant à une clientèle extérieure à l'environnement judiciaire autant qu'à sa clientèle habituelle hors des heures d'exercice de nos professions habituelles.

* *
*

Notre offre a pour vocation de permettre à la Buvette de devenir davantage qu'un simple restaurant géré par une entreprise de restauration collective quelconque et impersonnelle. Elle sera tenue et financée par des avocats et des professionnels de la Justice, garants de l'épanouissement des nouvelles missions de ce lieu. Elle sera évidemment opérée, au quotidien, par un spécialiste du secteur qui aura la charge de l'approvisionnement, de la restauration, de la gestion du personnel, etc.

De nouvelles activités permettront d'assurer une diversification des fonctions de la Buvette, dans le respect de sa tradition et de sa clientèle naturelle. Elles ont toutes vocation à trouver un tel équilibre en apportant la passion et la modernité qui ont pu, récemment, faire défaut dans la gestion de ce lieu, dans la stabilité financière indispensable à la poursuite sereine des orientations choisies.

Les moyens nécessaires, tels qu'évoqués dans le *Business Plan*, ne sont pas excessifs mais permettent à nos professions de bénéficier d'un lieu à leur image : humaniste, diversifié, authentique, empreint d'un souhait d'évolution mais respectueux d'une tradition forte et pouvant compter sur la solidarité pour les enjeux essentiels.

Enfin, notre offre repose sur l'idée d'une gestion à échelle humaine du lieu, conçue par des membres des professions judiciaires afin de connaître et satisfaire les attentes et les besoins de la clientèle. Notre ambition est de prolonger l'époque lors de laquelle la gestion de la Buvette était assurée par des individus dévoués, faisant preuve de proximité, de passion et de dévouement. Une gestion quotidienne mise en œuvre par un professionnel attentif sous la supervision de Confrères sera préférable à la reprise de la Buvette par une entreprise peut-être efficace, mais qui en assurera une gestion désincarnée.

Notre offre, faite d'idées simples et ambitieuses, veille au respect de la tradition du lieu :

- une restauration de qualité : traditionnelle, authentique, rapide et saisonnière, dans un cadre convivial et favorisant le partage et l'interaction entre les professions judiciaires ;
- la réconciliation et la fidélisation de la clientèle, par des événements spécifiques liés qui marquent la vie du Palais ;
- une offre culturelle permettant la tenue de débats variés, élargis à toute l'activité sociale et politique ;
- des expositions et spectacles permettant d'étendre l'activité par-delà les heures d'audience, le déménagement du TGI, et porter sa réputation hors les murs du Palais.